

# Le gouvernement vient de créer en toute discrétion un nouveau contrat aidé à destination des jeunes de moins de 30 ans : le CIE Starter



227 fois

Article suivant →



Actualité RH publié le **21/04/2015**

Sans effet d'annonce, le gouvernement a lancé le 14 avril 2015 un nouveau contrat aidé « CIE Starter » à destination du secteur marchand. Il cible des jeunes de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les entreprises percevront une aide pendant 6 à 24 mois, dont le montant sera fixé au niveau régional à hauteur maximale de 45% du SMIC horaire brut.

## Les conditions d'éligibilité

Le jeune doit avoir moins de trente ans, être sans emploi et entrer dans l'un des critères suivants : rencontrer des difficultés d'accès à l'emploi, résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), être bénéficiaire du RSA, être demandeur d'emploi de longue durée, être reconnu travailleur handicapé, être suivi dans le cadre d'un dispositif deuxième chance, ou avoir bénéficié d'un emploi d'avenir dans le secteur non-marchand.

## Un doublon avec le contrat d'avenir ?

Contrairement à son « cousin » le contrat d'avenir, qui profite aux jeunes présentant un niveau de formation inférieur au BAC, le CIE Starter s'ouvre à tous les niveaux de qualification et ce sans limitation, et la condition de l'âge est élargie aux moins de 30 ans. Tous les employeurs relevant du champ d'application de l'assurance chômage sont concernés.

### **Objectifs de ce nouveau dispositif : un nouveau départ pour les jeunes?**

Ce nouveau dispositif intervient dans un contexte de chômage des jeunes qui frôle les 22%. Il vise à inciter les entreprises à embaucher des jeunes diplômés qui, une fois leur cursus terminé, éprouvent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Il faut rappeler que dans le secteur marchand, les contrats aidés représentent un véritable amortisseur du chômage, puisqu'ils tendent à réinsérer les demandeurs d'emploi dans la vie active : près de 70% d'entre eux sont en CDI à l'issue de la mesure. Il reste à espérer que les critères d'éligibilité ne se verront pas réduits dans la pratique, faisant de ce contrat un second contrat d'avenir... Ce contrat aidé, dont les critères d'éligibilité sont ainsi élargis, permettra de mettre le pied à l'étrier à de nombreux jeunes.

### **Prochaine étape : informer les entreprises**

La plupart des entreprises privées (environ 95%) ignorent qu'elles peuvent accéder à des aides pour financer leurs embauches : elles ne savent ni quel organisme solliciter, ni le montant dont elles pourraient bénéficier pour recruter et former davantage. Mais comment pourrait-il en être autrement, alors que l'on recense plus de 6000 dispositifs d'aides publiques ?

**C'est le cœur de métier d'AD Consultem** : rendre ces aides lisibles et accessibles. AD Consultem gère toutes les démarches pour le compte de son client afin de mobiliser les aides auxquelles il peut prétendre. Face à ce maquis complexe et peu lisible, AD Consultem propose son expertise, au service du développement des entreprises et de l'emploi. Pour Carole Attal, Présidente d'AD Consultem, « L'objectif central d'AD Consultem est d'inciter les entreprises à recourir aux contrats aidés, et de leur permettre d'embaucher en réduisant le risque financier. »

### **A propos d'AD Consultem**

*Le cabinet AD Consultem a été créé en 2003, et est aujourd'hui l'expert de référence des aides publiques au recrutement et à la formation. Carole ATTAL, sa fondatrice et présidente, membre de Croissance Plus, du réseau Paris Entreprendre et du Medef Paris, est passionnée par l'entrepreneuriat au féminin et les problématiques liées à l'emploi. Elle met au service des entreprises son expertise de près de 20 ans sur les contrats aidés et la formation professionnelle. AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre et un service d'externalisation des fonctions RH. AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année : contrat aidé, contrat d'apprentissage, aide à la formation, aide à l'export...*